



Québec, le 11 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifrice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Cher collègue,

Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 13 mai 2020, le député de Nelligan, M. Monsef Derraji, a adressé une question concernant le programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.

Cette initiative s'ajoute au Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), lancé par le gouvernement du Québec le 19 mars dernier, qui s'adresse aux entreprises ayant besoin de liquidités d'un montant supérieur à 50 000 \$ pour leur fonds de roulement. Elle agit en complémentarité avec les mesures mises en place par le gouvernement fédéral, soit le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Un premier montant de 150 M\$ a été réparti dans 102 MRC en avril 2020. Comme plusieurs MRC ont signifié que les besoins demeuraient importants et que les sommes allouées au départ étaient insuffisantes pour appuyer les entreprises de leur territoire touchées par les effets du ralentissement économique, un montant additionnel de 100 M\$ a été ajouté.

En date du 31 août, les MRC ont reçu plus de 5 000 demandes depuis l'ouverture de ce programme en avril dernier. Près de 3 000 entreprises ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 101,5 M\$. La valeur moyenne des prêts accordés est de 34 516 \$. Plusieurs de demandes sont toujours en traitement.

La majorité des entreprises qui ont bénéficié de l'aide du PAUPME ont dix employés et moins (72 %) et un chiffre d'affaires inférieur à 1 M \$ (68 %). Elles sont réparties dans plusieurs secteurs d'activités : 21 % dans le secteur des services, 19 % dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et débit de boisson, 15 % dans le secteur du commerce de détail, 12 % dans le secteur de la fabrication, 7 % dans le secteur de la construction, 7 % dans le secteur arts, spectacles et loisirs et 19 % dans les autres secteurs.

Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous allons continuer d'être à l'écoute des entrepreneurs. Nous n'hésiterons pas à faire des ajustements si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Fitzgibbon